> Statut collectif du travai

### Chapitre II : Formation des acteurs de la négociation collective

## . 2212-1 LOI n'2016-1088 du 8 août 2016 - art. 33

🗓 Legif. 🗏 Plan 🎍 Jp.C.Cass. 🕮 Jp.Appel 🗐 Jp.Admin. 🏯 Jurical

Les salariés et les employeurs ou leurs représentants peuvent bénéficier de formations communes visant à améliorer les pratiques du dialogue social dans les entreprises, dispensées par les centres, instituts ou organismes de formation. L'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle apporte son concours à la création et à la mise en œuvre de ces formations. Ces formations peuvent être suivies par des magistrats judiciaires ou administratifs et par d'autres agents de la fonction publique.

Ces formations peuvent être en tout ou partie financées par les crédits du fonds prévu à l'article *L. 2135-9*. Les conditions d'application du présent article sont prévues par décret en Conseil d'Etat.

L. 2212-2 LOI nº2016-1

■ Legif. 

Plan 

Jp.C.Cass. 

Jp.Appel 

Jp.Admin. 

Juricaf

Des conventions ou des accords collectifs d'entreprise ou de branche peuvent définir :

1° Le contenu des formations communes prévues à l'article *L. 2212-1* et les conditions dans lesquelles elles sont dispensées ;

2° Les modalités de leur financement, pour couvrir les frais pédagogiques, les dépenses d'indemnisation et les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires et animateurs.

# Titre II: Objet et contenu des conventions et accords collectifs de travail

## Chapitre Ier: Objet des conventions et accords.

L. 2221-1 Ordon

Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Le présent livre est relatif à la détermination des relations collectives entre employeurs et salariés. Il définit les règles suivant lesquelles s'exerce le droit des salariés à la négociation collective de l'ensemble de leurs conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que de leurs garanties sociales.

#### service-public.f

- > Une salariée enceinte a-t-elle droit à une réduction de son temps de travail ? : Code du travail : articles L2221-1 à L2221-3
- > Convention collective : Objet, contenu, champ d'application et durée des conventions collectives

L. 2221-2

Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

□ Legif. ≡ Plan 🎍 Jp.C.Cass. 🕮 Jp.Appel 🗏 Jp.Admin. 🚊 Juricaf

La convention collective a vocation à traiter de l'ensemble des matières mentionnées à l'article *L. 2221-1*, pour toutes les catégories professionnelles intéressées.

p.284 Code du travail